

MÄERTERT-WAASSERBËLLEG

Commune
de MERTERT

Enquête publique Plans d'action de lutte contre le bruit Projet de Programme national de la qualité de l'air

Suite à l'élaboration et à l'analyse de **la cartographie stratégique du bruit** au Grand-Duché du Luxembourg, différents projets de plans d'action ont été élaborés concernant:

- les grands axes routiers (de plus de 3 millions de passages de véhicules par an),
- les grands axes ferroviaires (de plus de 30.000 passages de trains par an), ainsi que
- l'aéroport (de plus de 50.000 mouvements par an), et
- l'agglomération de Luxembourg (de plus de 100.000 habitants).

Les mesures proposées dans ces plans d'action proposent des mesures préventives ainsi que des mesures concernant l'assainissement de problèmes de bruit existants. Ces mesures visent prioritairement à réduire les nuisances sonores dans les zones de gestion du bruit. L'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit stipule qu'aux fins d'une enquête publique, les projets de plan d'action seront déposés aux communes concernées. Suite à la publication du projet aux communes, ils sont déposés pendant 60 jours, soit du 3 février au 3 avril 2016 inclusivement à la maison communale, où le public peut en prendre connaissance. Durant la période de dépôt des projets de plan d'actions, trois réunions d'information de la population se tiendront aux lieux et dates suivants :

La présentation au sujet du « plan d'action bruit aéroportuaire » se tient le

- le 6 février 2017 au Centre culturel à Sandweiler à 19h00.

La présentation des plans d'action concernant la route, le rail et le bruit dans l'agglomération et du programme national de qualité de l'air:

- le 8 février 2017 au Tramschapp à Luxembourg Limpertsberg à 19h00
- le 15 février 2017 à l'Université de Luxembourg à Esch-Belval à 19h00.

Les observations relatives aux projets doivent être adressées par écrit au collège des bourgmestres et échevins, qui en donne connaissance au conseil communal pour avis. Les projets des plans d'actions contre le bruit et du programme national de la qualité de l'air sont publiés sur le site Internet du Ministère du développement durable et des infrastructures et de l'Administration de l'environnement: <http://www.environnement.public.lu/> En cas de questions, veuillez-vous adresser à l'Administration de l'environnement par E-Mail : planbruit@aev.etat.lu.

Le projet de programme national de la **qualité de l'air** est également publié sur le site internet du Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département de l'environnement et de l'Administration de l'environnement : www.emwelt.lu. Une consultation dans les locaux de l'Administration de l'environnement est possible sur rendez-vous. Jusqu'au 31 mars 2017 tous les intéressés peuvent émettre leurs observations et suggestions par le biais d'un courrier électronique à programme-air@aev.etat.lu ou transmettre ces dernières par voie postale à MDDI-Département de l'environnement, Programme national de la qualité de l'air, L-2918 Luxembourg.

Wasserbillig, le 2 février 2017

Pour le collège des bourgmestres et échevins,

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,